

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 22 septembre 2023, à 17 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : ANTONETTI Jean-Pierre, BARTOLI Jean-Christophe, BIANCONI Charles-Henri, GIUDICELLI Paul, POLVERINI Jérôme, QUILICHINI Paul, QUILICHINI Pierre, SAMPIERI Jean-Pierre, TOMASI Jean-Vincent et VAUTRIN Marie-Gabrielle.
Présents : 10	Etaient excusés et représentés par pouvoir : QUILICHINI-BERQUEZ Zélia, MANICCIA Christophe et SANTARELLI Félix.
Votants : 13	Etaient absents : CESARI Mathieu et CUCCHI Caroline.
	Secrétaire de séance : BARTOLI Jean-Christophe.
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Annule et remplace la délibération n° 2023-35 du 4 août 2023.

Objet : Echange de la parcelle B 441 (WIRTZ Sylvie) avec la parcelle B 1333 (Commune de Pianottoli-Caldarello)

Vu l'article L. 2241-1 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-35 du 4 août 2023 approuvant l'échange de la parcelle B 441 appartenant à Madame Sylvie WIRTZ avec un détachement d'une superficie identique de la parcelle B 1333 appartenant à la commune de Pianottoli-Caldarello ;

Considérant la demande de Madame Sylvie WIRTZ en date du 1^{er} août 2023 pour l'échange de la parcelle B 441 avec la parcelle communale B 1333 ;

Considérant le courrier de la Direction des politiques publiques et des collectivités locales en date du 7 septembre 2023 demandant la complétude de la délibération susmentionnée ;

Le Maire expose au conseil municipal,

Il est proposé d'accepter l'échange de la parcelle B 441 située lieu-dit Puzzachedda, d'une superficie de 562 m², appartenant à Madame Sylvie WIRTZ avec le détachement d'une superficie identique de la parcelle B 1333 appartenant au domaine privé constructible de la commune.

Ces deux parcelles d'une superficie identique sont valorisées chacune comme suit : 562 m² x 53 € = 29 786 €.

Il est précisé que les frais de bornage de la parcelle B441 et d'acte notarié sont à la charge de Madame Sylvie WIRTZ.

Où cet exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002158-20230922-2023-44-DE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Article 1 : d'approuver l'échange de la parcelle B 441 appartenant à Madame Sylvie WIRTZ avec un détachement d'une superficie et d'une valeur identique de la parcelle B 1333 appartenant au domaine privé constructible de la commune de Pianottoli-Caldarello.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Voix POUR :	13
Voix CONTRE :	—
ABSTENTION :	—
NON PARTICIPATION :	—

Affichée et transmise en Préfecture le : 29 septembre 2023	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 22 septembre 2023, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 septembre 2023  Le Maire Charles-Henri BIANCONI 
--	--